



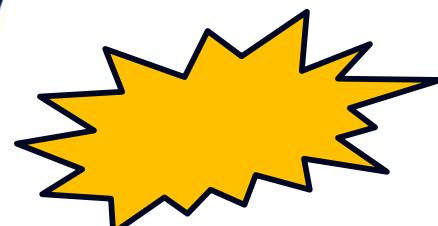
Dossier Check List « Libourne »

18 janvier 2026



Équipement du bateau (Art. 18)

- L'étrave du bateau doit être équipée :
 - ✓ D'une boule blanche d'au moins 4 cm de diamètre, en caoutchouc durci ou équivalent, ou construction offrant les mêmes caractéristiques de sécurité & visibilité
 - ✓ D'un support de fixation pour le numéro du bateau
- Le cale-pieds ou les chaussures :
 - ✓ Doivent permettre au rameur de dégager facilement ses pieds en cas de chavirage
 - ✓ Un lacet doit relier chaque talon de chaussure à la planche de pied. A défaut, la chaussure doit être suffisamment rigide et ne pas dépasser l'horizontale quand elle est soulevée.



ATTENTION

Risque d'interdiction d'embarquer, d'avertissement ou exclusion

Avant de me présenter à l'Embarquement

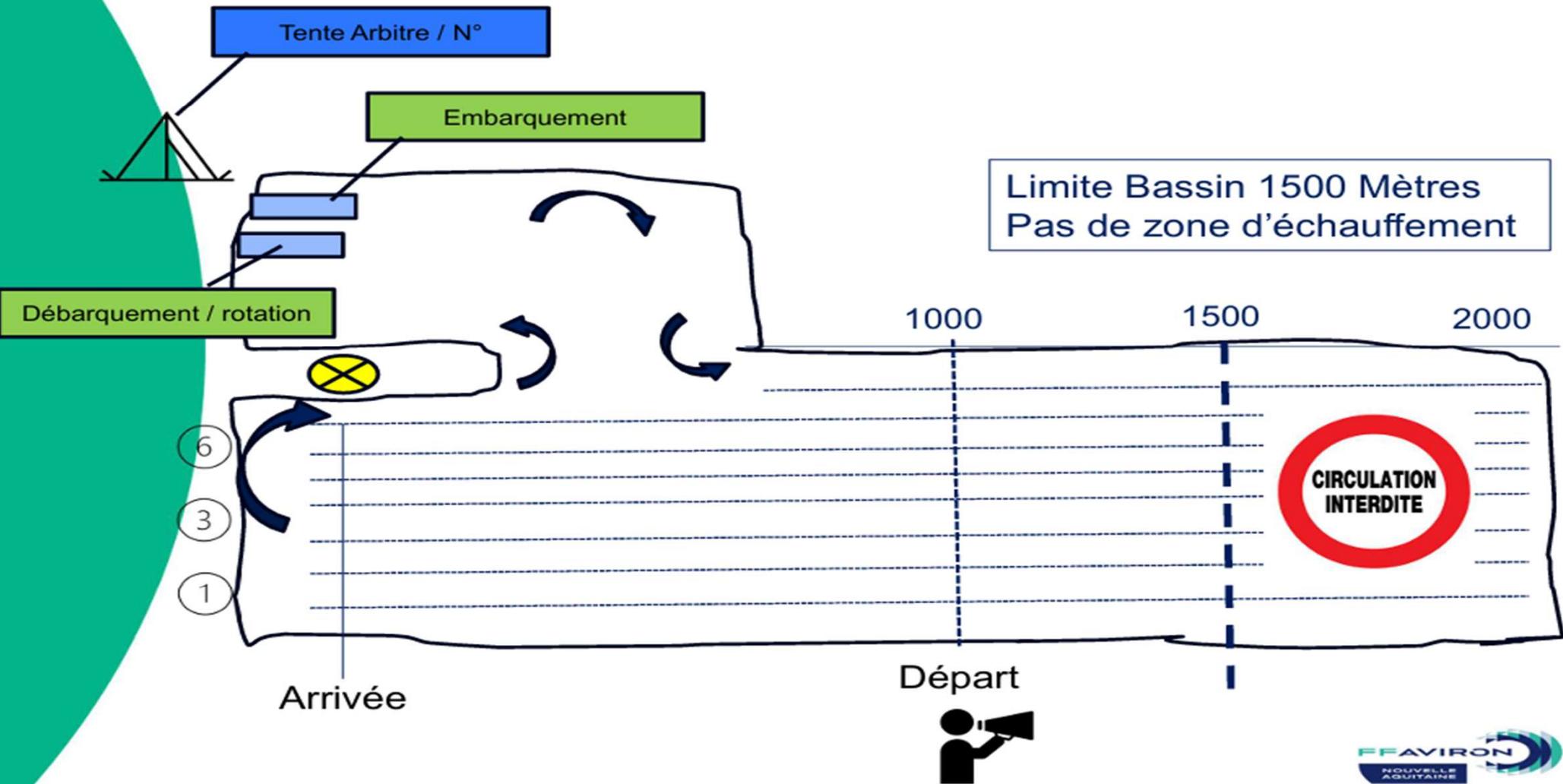
- Je connais le plan de circulation sur le bassin (entraînement et course)
 - *Ou je demande à mon coach*
- **Je vérifie mon bateau avant chaque course**
 - La présence de mon numéro de course
 - La fixation de la boule
 - La fixation et la solidité des lacets de ma barre de pied

EMBARQUEMENT (compétition)

- Maximum **20'** avant Horaire de ma Course
- **Enregistrement OBLIGATOIRE** auprès de l'arbitre avant d'accéder aux pontons
 - ➔ *Idem en cas de Rotation (ponton EMBARQUEMENT)*
- Annonce CLUB, SERIE, NUMERO Couloir, HORAIRE course
 - ➔ *Par un membre de l'Equipe*
- Contrôle points de sécurité sur demande de l'arbitre
- Prévoir Justificatif identité avec PHOTOS

Schéma simplifié Navigation Libourne

18/01/26



Consignes particulières Libourne 18/01/26

FÉDÉRATION
FRANÇAISE AVIRON

Zone Attente et préparation 1000 m (départ non tenus)

